

Le 15 décembre 2016

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : J'emploie souvent l'expression « Recycle Nouveau-Brunswick » et je m'en sers pour parler, non pas du vrai recyclage, mais plutôt de l'appareil gouvernemental, où nous voyons de vieilles politiques se faire recycler et de vieilles décisions se faire renverser. Voici un bon exemple.

Puisque le premier ministre semble déterminé à regarder vers le passé plutôt que vers l'avenir en ce qui a trait à l'immersion en français ; jetons alors un coup d'oeil au gouvernement libéral précédent. Le premier ministre est entouré de sept députés, autrefois membres de ce même gouvernement, qui ont appuyé le changement du point d'entrée au programme d'immersion précoce en français. En fait, ces sept députés faisaient partie du gouvernement qui est allé devant les tribunaux pour plaider en faveur de l'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce en français, ce qui est tout l'inverse de leur position d'aujourd'hui. Quelle coïncidence.

En fait, le ministre de l'Éducation actuel était l'un des députés qui sont allés devant les tribunaux pour plaider en faveur de l'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée. Le ministre de l'Éducation se lèvera-t-il pour dire aux gens de Bathurst et d'ailleurs au Nouveau-Brunswick ce qui l'a fait changer d'avis et faire volte-face au sujet de l'immersion précoce? Merci.

L'hon. M. Gallant : Il est très drôle de constater que les gens d'en face sont déçus parce que je prends la parole. D'habitude, c'est le contraire.

Je peux vous dire qu'il me faut abonder dans le même sens que le chef de l'opposition. Il y a beaucoup de recyclage qui se produit à l'Assemblée législative, et les questions du chef de l'opposition en font foi. Je ne vois pas où ce dernier veut en venir. Comment le chef de l'opposition peut-il tenir de tels propos sans broncher ce matin alors qu'il est entouré par des membres de son caucus qui faisaient partie de l'équipe qui a promis, lors de la campagne en 2010, de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français? Comment peut-il tenir de tels propos ce matin sans broncher alors qu'il est entouré par un groupe de gens qui sont maintenant membres de son caucus...

En 2012, le gouvernement dont faisait partie le chef de l'opposition a commandé un rapport dans lequel il était recommandé en fin de compte de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français. Comment le chef de l'opposition peut-il tenir de tels propos ce matin sans broncher alors qu'il était le ministre des Finances d'un gouvernement qui a promis, en 2010, de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en



français? Encore une fois, le groupe constitué a recommandé le changement en 2012, mais le gouvernement de l'époque n'a rien fait à cet égard. Nous nous assurerons de le faire.

M. Higgs : Contrairement au premier ministre, je ne trouve pas acceptable et je ne trouve certainement pas facile de parler de faits qui n'existent pas. Nous n'avons pas promis de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée, un fait qui est bien consigné. Nous avons promis de faire un sondage. Nous avons réalisé le sondage, mais devinez quoi! Nous avons aussi appris que les enseignants ne voulaient pas de changement. Ils voulaient de la stabilité dans la salle de classe ; nous ne sommes donc pas allés de l'avant. Nous n'avons pas transformé la décision en enjeu politique. Nous avons pris une décision fondée sur ce que les enseignants nous ont dit.

L'actuel ministre des Transports et de l'Infrastructure est l'un des sept députés qui entourent maintenant le premier ministre et qui sont allés devant les tribunaux en 2008 pour plaider en faveur de l'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce. Le 8 décembre 2010, le ministre a fait une déclaration de député, dont voici un extrait :

M. Willms a aussi souligné l'amélioration considérable en matière de littératie en 2^e année. Ce n'est pas un hasard si cette amélioration correspond aux changements que nous avons apportés au point d'entrée au programme d'immersion [précoce]. Le gouvernement conservateur veut maintenant défaire cette bonne politique, encore une fois pour des raisons politiques.

Le ministre des Transports et de l'Infrastructure aurait-il l'obligeance de se lever pour expliquer à...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je vais vous dire ce qui constitue un jeu politique, comme se plaît à lancer le chef de l'opposition, en faisant semblant de ne pas s'y prêter. Je vais vous dire ce qui constitue un jeu politique : faire une promesse pour se faire élire et la briser par la suite. Voici ce qui constituerait un jeu politique : voir Craig Leonard, avec qui le chef de l'opposition...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : ...a siégé au Cabinet pendant quatre ans, se promener à Fredericton et dire que son gouvernement, s'il était élu, rétablirait en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français et que c'était vraiment terrible...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M. Gallant : ...que le gouvernement précédent ait supprimé l'immersion en français en 1^{re} année, puis se faire élire et ne pas respecter la promesse qu'il avait faite aux gens de Fredericton. Voilà qui constituerait un jeu politique.

Voici ce qui ne constitue pas un jeu politique et qui représente une bonne gouvernance responsable : tenir nos promesses et faire des promesses que nous pouvons tenir. C'est exactement ce que nous avons fait en 2014. Nous avons promis de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français en nous appuyant sur un rapport de 2012 commandé par le gouvernement précédent.

M. Higgs : Une promesse dépourvue de plan. Que nous a servi à d'innombrables reprises le gouvernement actuel? Une promesse dépourvue de plan. Si les gens du gouvernement veulent vérifier les faits, à leur place, je retournerais en arrière et je demanderais : Très bien, quand avons-nous fait une telle promesse? La réalité, c'est que nous ne l'avons pas faite.

Le gouvernement libéral précédent a mentionné le cloisonnement comme étant l'une des raisons pour changer le point d'entrée en 1^{re} année du programme d'immersion précoce. En 2008, le gouvernement précédent a déclaré que le programme d'immersion précoce entraînait un effet de cloisonnement. Ainsi, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et des troubles du comportement demeuraient dans le programme régulier en anglais, tandis que les élèves favorisés s'y soustrayaient en allant dans les classes plus petites de l'immersion précoce en français.

Le ministre de l'Énergie était un autre parlementaire du côté du précédent gouvernement libéral qui est allé devant les tribunaux pour lutter en faveur de l'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce. Le ministre de l'Énergie prendra-t-il la parole pour dire aux gens de Charlotte—Les-Îles et du reste du Nouveau-Brunswick pourquoi il a abandonné sa position précédente? Est-ce seulement un jeu politique?

L'hon. M. Gallant : Les questions sont bonnes ce matin. De toute évidence, le personnel du bureau de l'opposition n'a pas travaillé très fort hier à copier et à coller les questions du chef de l'opposition.

Je dois dire que je ne comprends pas comment il se fait que le chef de l'opposition persiste à ne prêter aucune attention au fait qu'un rapport a été rédigé en 2012, rapport commandé par le gouvernement au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances. Il a été conclu dans ce rapport — qui a été rédigé en fonction des critères donnés par le gouvernement au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances et qui tenait compte de l'avis des experts, des parties prenantes, du personnel enseignant, des élèves et des gens du Nouveau-Brunswick — que nous devrions en effet rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français. Le rapport a été établi en 2012.

En 2014, à la lumière du rapport très exhaustif et inclusif, nous avons promis, en tant que parti politique, de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français, car



c'est là ce qu'il convient de faire. Nous avons gagné la confiance des gens du Nouveau-Brunswick et, à présent, nous respectons nos engagements, y compris celui de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français.

M. Higgs : En réalité, il n'y a aucun fait qui indique que le rétablissement en 1^{re} année du point d'entrée est la chose à faire. Cela ne se trouve dans aucun plan. L'aspect le plus ironique, d'après moi, c'est que je me souviens que, lorsque je faisais partie du gouvernement précédent, nous avions le droit de parler. Il s'agissait d'une belle occasion, qui sortait de l'ordinaire. Nous devons parler en notre nom et défendre nos positions. Manifestement, ce n'est pas le cas chez le gouvernement actuel, d'après ce que nous observons.

Sept membres du Cabinet précédent faisaient partie du précédent gouvernement libéral qui est allé devant les tribunaux pour changer le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français et l'établir en 1^{re} année. Le précédent gouvernement libéral a cité un rapport selon lequel, dans le programme régulier, celui dans lequel sont éduqués la plupart des élèves du Nouveau-Brunswick, seulement 28 des 55 000 élèves ont atteint en 2008 la norme provinciale, soit le niveau de compétence « intermédiaire » à l'oral. Il s'agit d'un taux de réussite de 0,68 %. Selon le rapport, le coût exorbitant du programme s'élèverait à 367 000 \$ par enfant.

Le ministre de Services Nouveau-Brunswick était l'un des parlementaires du côté du gouvernement précédent qui sont allés devant les tribunaux à des fins d'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce. Le ministre aimerait-il dire aux gens de Saint John et de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ce qui l'a amené à changer d'idée, ou n'aura-t-il pas, lui non plus, le droit de s'exprimer?

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition affirme qu'il n'y a pas de faits. Selon tous les rapports et tous les experts — ou, du moins, la plupart d'entre eux —, il vaudrait mieux apprendre une langue seconde le plus tôt possible. Voilà les faits. À vrai dire, le porte-parole en matière de l'Éducation l'a lui-même indiqué : Il est préférable d'apprendre une langue seconde le plus tôt possible.

Quand le chef de l'opposition était ministre des Finances, il avait le droit de s'exprimer — c'est vrai, je l'ai vu s'exprimer —, mais il n'avait pas le droit d'agir. En fait, voilà ce qu'il disait quand il parlait contre le gouvernement précédent. Il disait qu'il n'était pas en mesure de faire tout ce qu'il voulait faire en raison des considérations politiques qui influaient sur son caucus. Il disait qu'il n'était pas en mesure de faire autant de compressions qu'il aurait aimé faire — ce qui est incroyable, car il a fait du bon travail en matière de compressions quand il était ministre des Finances. Oui, il a fait des compressions en éducation, mais il voulait en faire davantage. Voilà pourquoi nous tenons absolument à travailler fort afin de continuer à gagner la confiance des gens du Nouveau-Brunswick pour que nous puissions mettre fin à l'approche du chef de l'opposition, qui est axée sur des compressions au chapitre de l'éducation et des soins de santé.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Savez-vous quoi? Je me souviens aussi que, lorsque nous formions le gouvernement, nous avions une équipe de plus de 40 parlementaires. Il doit être difficile de travailler avec une équipe constituée d'un seul parlementaire.

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail était un député du côté du précédent gouvernement libéral qui est allé devant les tribunaux en 2008 à des fins d'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce. À cette époque, les mauvais résultats, la faible participation et l'effet de cloisonnement ont tous été invoqués comme raisons pour abandonner la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion. Le ministre aurait-il l'obligeance de prendre la parole pour dire aux gens de Campbellton-Dalhousie et de l'ensemble du Nouveau-Brunswick quelle est la cause de sa volte-face à cet égard? Qu'est-ce qui a changé, et qu'en est-il du courage de ses convictions? Outre les considérations politiques, quelle raison le ministre peut-il donner pour expliquer sa volte-face, ainsi que celle de ses collègues au sein du précédent gouvernement libéral concernant la prise de position?

Comment le gouvernement actuel peut-il se présenter avec une politique complètement contraire qui ne fonctionnait pas, mais que nous mettrons maintenant en oeuvre de nouveau? Cela défie la logique.

L'hon. M. Gallant : Nous avons répété à maintes reprises les raisons de la décision.

[Original]

En 2012, un rapport a en effet été sanctionné par le gouvernement de l'époque, au sein duquel le chef de l'opposition actuel était ministre des Finances. Ce rapport avait été rédigé par deux anciens ministres de l'Éducation — un Libéral et l'autre Conservateur —, qui ont écouté les gens du Nouveau-Brunswick. En effet, ils ont consulté des centaines d'hommes et de femmes de la province.

Par la suite, ces personnes sont venues à la conclusion que l'immersion précoce en français dès la 1^{re} année est ce qu'il y a de mieux pour les jeunes de cette province.

Ce travail a été fait en 2012, soit deux ans avant la campagne électorale. En 2014, les gens du Nouveau-Brunswick nous ont donné leur confiance, et nous avons fait la promesse et pris l'engagement d'établir le point d'entrée de l'immersion précoce en français dès la 1^{re} année ; nous sommes en train de tenir cette promesse.

[Traduction]

M. Higgs : Hier, j'ai cité un rapport de 2002 qui pourrait essentiellement être publié de nouveau aujourd'hui, car la situation, bien qu'inchangée, est pire. Il n'y a pas grand-chose sur quoi



s'appuyer lorsque tout ce que vous dites, c'est... Il s'agit maintenant de centaines de personnes. Hier, le nombre 200 a été mentionné relativement au rapport précédent qui a été fait et qui ne portait que sur une seule question — une seule — je suis donc sûr que ce nombre continuera d'augmenter. Le rapport ne traitait pas de toutes les autres questions, à savoir le cloisonnement, la composition des classes et tous les défis auxquels les enseignants doivent répondre.

En 2008, le gouvernement libéral précédent a estimé avoir des raisons suffisantes pour aller devant les tribunaux et plaider en faveur de l'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce en français. Le gouvernement pensait de toute évidence avoir raison, et il a beaucoup exploité son avantage politique et dépensé beaucoup d'argent des contribuables afin de plaider en faveur du changement. Le ministre de la Santé était l'un des députés du gouvernement libéral précédent, peut-être l'ancien député le plus tristement célèbre de ce gouvernement, et pour de multiples raisons. Le ministre peut-il se lever et dire aux gens de Shediac et à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick pourquoi il a fait volte-face, lui qui avait appuyé l'abandon de la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion précoce? Le premier ministre a-t-il ordonné au ministre de changer d'avis, ou lui a-t-il été interdit de s'exprimer?

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est en effet le gouvernement précédent qui avait demandé que deux anciens ministres de l'Éducation de notre province rédigent un rapport pour nous donner des suggestions, et, ultimement, nous faire des recommandations concernant l'immersion précoce en français.

C'est le chef de l'opposition actuel qui, lorsqu'il était ministre des Finances, a décidé, avec son gouvernement, d'établir les paramètres pour cette étude et ce rapport. En effet, nous avons vu que plusieurs consultations avaient été faites et que plusieurs personnes de cette province avaient donné leurs suggestions et fait connaître leurs préoccupations. Par la suite, ce rapport a été publié, indiquant clairement que l'immersion précoce en français dès la première année était l'approche que nous devrions prendre au Nouveau-Brunswick.

Alors, je vais répéter ceci pour ce qui est probablement la 50^e fois : C'est en raison des facteurs mentionnés auparavant que nous avons pris la décision de remettre le point d'entrée de l'immersion précoce en français dès la 1^{re} année.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : La décision n'était pas fondée sur des faits. Il s'agissait d'une décision politique. Nous ne sommes pas allés de l'avant parce que l'ensemble des questions n'était pas réglé. Il s'agissait d'un facteur d'un sujet complexe, à propos duquel tout enseignant dirait que nous devons faire



mieux, que nous devons agir concrètement et que nous devons cesser de semer le désordre dans les salles de classe.

D'une part, le gouvernement actuel a un plan d'éducation de 10 ans et, d'autre part, il a un plan politique. Ni l'un ni l'autre n'est détaillé. Le premier ministre est pour ainsi dire entouré des membres du précédent gouvernement libéral qui ont changé le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français.

Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique est l'un des membres de l'ancien gouvernement libéral qui ont porté leur cause devant les tribunaux afin de changer le point d'entrée au programme d'immersion précoce. En fait, je pense qu'il y a eu tenue d'un vote par assis et debout, durant lequel ils se sont tous levés et ont dit : Nous allons le changer. Nous voilà revenus à la case départ. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre les faits concrets qui l'ont incité à changer d'avis et à soutenir la décision politique du premier ministre, soit celle de ramener le point d'entrée au programme d'immersion précoce à la 1^{re} année?

L'un des ministres peut-il prendre la parole et nous donner une raison? Merci.

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition devrait savoir que, chaque fois qu'il essaie de se servir de la même formule accrocheuse... On ne peut être plus politique. Je demande au chef de l'opposition d'arrêter de qualifier la décision de politique, étant donné que j'ai répondu à peu près 50 fois qu'il s'agit d'une décision fondée sur un rapport qu'a commandé le gouvernement précédent, au sein duquel il était ministre des Finances.

Je dois encore poser la question suivante au chef de l'opposition : Pourquoi préconise-t-il par moments que nous devons complètement réformer et changer le système parce que, selon lui, le système d'éducation est brisé et en crise au Nouveau-Brunswick pour ensuite dire, dans la même journée, que nous avons besoin de stabilité? Je dois poser la question pour la raison évoquée, à cause de ce constant discours à double sens. Le chef de l'opposition est obsédé par la question de l'immersion en français. Cela ne fait aucun doute. Puis-je donc au moins supposer que le chef de l'opposition approuve le reste de ce qui est énoncé dans nos plans d'éducation de 10 ans — qu'il les trouve solides? Parce qu'il est si étrangement obsédé par l'immersion en français, je me dois de penser que le reste de ce qui compose nos plans est excellent. N'est-ce pas le cas?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : Le déni est toujours la plus grande difficulté à surmonter. Notre système est brisé. Nous pouvons le rétablir, mais nous ne saurions le faire en refusant d'admettre les faits. Nos statistiques montrent que nous occupons — quoi? — le neuvième rang au pays, mais ce fait, nous le nions. Notre système révèle que nous sommes, dans chaque catégorie, à la traîne. Notre système indique que, après 45 ans, moins de 10 % des enfants finissent l'école complètement bilingues... Qu'est-ce qui ne va pas? Nous refusons d'écouter les enseignants.



Nous inventons ici des politiques et pensons que nous faisons des progrès parce qu'un vote est attiré par ci et qu'un autre est gagné par là.

Le plan de 10 ans a besoin d'être grandement amélioré, mais je veux contribuer à l'instauration d'un plan de 10 ans et l'approuver maintenant afin que nous ne le modifiions pas dans l'avenir—, qu'aucun gouvernement ne le modifie dans l'avenir. Toutefois, non, les gens d'en face ne peuvent pas se concentrer sur une telle question. Ils prennent une décision politique adoptée après la présentation du plan de 10 ans. Rien à cet égard n'était même énoncé dans le plan de 10 ans. Comment justifier une telle situation, sinon pour dire qu'il s'agit d'un jeu politique? Je dirais au premier ministre : Entendons-nous sur un plan de 10 ans ; repoussons l'idée que les enseignants veulent que règne encore plus de confusion dans leur salle de classe, car ce n'est pas ce qu'ils veulent ; concentrons-nous sur une période de 10 ans.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je ne sais trop par où commencer. Encore une fois, je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition ne saisit pas le message. L'opposition a été invitée à participer à l'élaboration des plans d'éducation de 10 ans. Je m'excuse auprès du chef de l'opposition si, pendant la réunion des membres de son caucus, lorsqu'ils essayaient de décider lesquels parmi eux nous aideraient, il n'a pas levé la main pour dire : Je voudrais y participer. Des parlementaires du côté de l'opposition, sur la directive de celle-ci, nous ont donné des conseils et ont joué un rôle dans l'élaboration des plans d'éducation de 10 ans.

Ensuite, le chef de l'opposition dit que les plans doivent être grandement améliorés. Je dois poser la question suivante : Si les plans d'éducation de 10 ans ont besoin d'être « grandement améliorés », comme l'indique le chef de l'opposition, pourquoi fait-il une telle fixation sur l'immersion en français? Pourquoi ne soulèverait-il pas quelques-unes de ses autres préoccupations? Tout ce qu'il a fait pendant les 12 dernières périodes des questions — 14 périodes des questions — a été de dire que le système est brisé et en crise. Il n'apporte aucune solution à part les compressions en éducation et sa fixation malsaine sur l'immersion en français.

Conseils d'éducation de district

M. B. Macdonald : Le premier ministre semble vouloir connaître certaines de nos autres préoccupations concernant l'éducation ; je suis donc content de lui en faire part ici, aujourd'hui. Puisqu'il répond aux questions sur l'éducation, peut-être répondra-t-il à certaines de mes questions.

J'aimerais savoir, de façon générale, comment le gouvernement Gallant conçoit le rôle des conseils d'éducation de district dans l'établissement des priorités du gouvernement en matière de dépenses en capital.



L'hon. M. Gallant : Je vais donner au ministre de l'Éducation l'occasion de parler en détail de la question. Je dois toutefois dire que j'espère seulement que les gens du Nouveau-Brunswick qui sont à l'écoute peuvent voir les parlementaires du côté de l'opposition. Ils font tous les jours la même chose. Le chef de l'opposition nous critique et manifeste son mécontentement du fait que je prends la parole pour répondre à ses questions. Ensuite, nous voyons un des porte-parole se lever et dire que non, il veut que ce soit moi qui réponde aux questions. Voilà qui est tout simplement ironique.

Nous travaillons en équipe de ce côté-ci pour nous assurer de faire les bons investissements — de faire les bons investissements pour notre économie et notre tissu social. À notre avis, un investissement en éducation est le meilleur investissement que nous puissions réaliser. Il s'agit d'un investissement qui favorise notre économie et notre tissu social, et c'est de loin la meilleure façon pour nous d'offrir des débouchés à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Malheureusement, le chef de l'opposition est convaincu qu'il y a assez d'argent en éducation. Il veut faire des compressions comme il en a fait dans le passé. Ce n'est pas ce que nous voulons faire, et nous allons donc investir davantage.

M. B. Macdonald : J'ai posé une question très directe en matière de politiques, mais, aujourd'hui, je n'ai obtenu du premier ministre qu'une réponse floue.

Hier, le premier ministre et son gouvernement ont déposé leur budget de capital, dans lequel figurent tous leurs projets de construction pour l'année qui vient. Le 27 octobre, le conseil d'éducation de district du district scolaire Anglophone West a fait au gouvernement une recommandation voulant que les deux grandes priorités pour ce district scolaire soient les améliorations à la Leo Hayes High School et la construction d'une nouvelle école à Hanwell. J'aimerais savoir pourquoi celles-ci ne figurent pas dans le budget de capital déposé hier.

L'hon. M. Kenny : Nous étudions les projets d'immobilisations partout dans la province, mais le travail que nous réalisons avec les conseils d'éducation de district repose sur une approche locale. Je dois dire que j'ai rencontré beaucoup des CED de la province. Hier, nous avons déposé notre budget de capital, qui se traduit par une augmentation... En fait, nous avons une augmentation de 3,1 % l'année précédente. Nous avons un bon projet d'immobilisations à venir, et des détails seront donnés relativement à de nombreuses écoles.

Lorsque les conseils d'éducation ont été créés, l'objectif était d'adopter, à l'égard de l'éducation, une approche axée sur la collectivité de manière à confier la prise de décisions aux conseils d'éducation de district. Dans le cadre du processus, nous mènerons des consultations publiques pour que les projets en question aillent de l'avant. Notre approche à long terme pour les grands projets d'immobilisations s'articule autour d'un processus transparent et axé sur la consultation qui doit pouvoir s'appliquer, de façon équitable, aux écoles de l'ensemble de la province. Nous poursuivrons le travail pendant l'année. Quand nous prendrons une décision définitive, nous en discuterons à l'Assemblée législative, et le député pourra poser les questions...



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. B. Macdonald : Eh bien, il n'y a aucune surprise. J'ai adressé une question au premier ministre — j'ai reçu une réponse grandiloquente. J'ai posé une question au ministre de l'Éducation — encore une fois, j'ai reçu une réponse grandiloquente.

Il reste que les membres du conseil d'éducation de district sont élus précisément pour formuler des recommandations à présenter au gouvernement sur de telles questions. Le conseil a fait ses recommandations en octobre, en temps utile pour ce qui est de la préparation du budget de capital ; pourtant, le budget déposé hier ne reflète pas ces recommandations. Le ministre a dit qu'il mènerait des consultations. Le ministre a dit qu'il faisait preuve de transparence. J'aimerais qu'il y ait des consultations. J'aimerais de la transparence maintenant.

Le conseil d'éducation de district a fait une recommandation. Elle était très claire. Elle faisait partie du processus. Pourtant, le budget ne reflétait pas la recommandation — la recommandation formulée par un conseil élu et mis en place, élu par la population pour fournir des recommandations. Qu'est-il prévu? Verrons-nous le tout dans le budget pour l'année prochaine? Quand y aura-t-il une école à Hanwell, et quand verrons-nous des améliorations à la Leo Hayes High School?

L'hon. M. Kenny : Compressions, compressions, compressions : la source constante des plaintes des gens de l'opposition. Nous avons maintenant un député si déterminé à obtenir quelque chose pour sa circonscription... Le député aura le temps d'aborder la question au moment de l'étude des prévisions. Il sait exactement comment le tout se passe à l'Assemblée législative.

Nous avons déposé hier notre budget de capital, et nous continuerons de faire des investissements record dans des modernisations à mi-vie dans l'ensemble de la province. Le tout doit suivre un processus équitable. Le processus est très détaillé, et nous travaillerons avec nos conseils d'éducation de district à cet égard.

D'une part, le député d'en face cherche toujours à obtenir quelque chose de plus ; d'autre part, il dit que nous dépensons trop. Qu'est-ce qu'il faut donc conclure? De ce côté-ci de la Chambre, nous ne nous y retrouvons plus dans les questions que posent les parlementaires d'en face sur les travaux d'asphaltage de leurs rues et la construction de leurs nouvelles écoles.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Kenny : Les gens d'en face veulent tout avoir, mais quand nous déposons le budget de capital, ils disent que nous dépensons trop. Qu'est-ce qu'il faut conclure?



Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

M. Stewart : L'entente avec Enbridge suscite beaucoup d'incertitude chez les 12 000 consommateurs de gaz du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement suit le conseil d'Enbridge, et la plupart des consommateurs ne semblent pas savoir ce qui les attend. Je doute que la plupart d'entre eux sachent qu'Enbridge envisage actuellement une augmentation de 30 % pour 2017.

J'aimerais demander au ministre s'il prévoit un rajustement en 2018 et en 2019 en cas d'approbation éventuelle par la Commission de l'énergie et des services publics de la hausse de 30 % actuellement demandée par Enbridge pour 2017.

L'hon. M. Doucet : J'espère que mes enfants m'offriront d'autres papillons adhésifs cette année, car, des papillons adhésifs, j'en utilise.

Cela fait 41 jours que l'entente a été annoncée dans la capitale provinciale. Le 8 novembre, les documents ont été déposés à la Chambre. Jusqu'à maintenant, les questions que nous avons reçues des parlementaires du côté de l'opposition... La teneur des questions posées pendant la période des questions, ainsi que ce qui s'est passé en comité, est déplorable. Il n'y a eu aucune question sur le projet de loi.

Les gens d'en face ont parlé de conflit d'intérêts. Ils ont parlé des avocats d'Enbridge. Ils ont parlé d'une fosse à saumon dans la Miramichi. Ils ont parlé d'avis juridiques confidentiels et ils étaient mécontents de la façon dont l'entente avait été présentée dans notre communiqué de presse. Ils sont même allés jusqu'à dire que, selon eux, les documents que nous avons déposés à la Chambre auraient dû être mis en ligne. Ils ont passé 20 minutes à parler de cela. Pouvez-vous vous imaginer passer 20 minutes à parler d'un tel détail?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Voilà le parti qui a essayé de vendre Énergie NB. Voilà le parti au sein duquel personne ne sait où l'argent versé à Atcon est passé. Voilà le parti qui vient d'accorder un monopole de 50 ans à Enbridge Gaz. Voilà le parti qui fait actuellement l'objet d'une enquête. Il a fait l'objet de plus d'une enquête, et je m'attends à ce qu'il y en ait d'autres.

Le gouvernement est-il en communication avec les 12 000 clients d'Enbridge Gaz au Nouveau-Brunswick? Ces derniers savent-ils ce qui pourrait arriver dans trois ans?

L'hon. M. Doucet : Les questions demeurent sans contenu. Étant donné ce qui s'est passé il y a quelques minutes, nous devrions peut-être apporter au député des mouchoirs ou des essuie-tout. Lorsqu'il a voulu prendre son cellulaire pour répondre à l'appel de Craig Leonard, il a renversé son café sur son bureau, ce qui a trempé ses notes.

Je veux vous signaler un petit détail, mais qui est en soi un peu troublant. Hier, en comité, savez-vous ce que le député a dit à mon personnel? Il a dit : Vous n'êtes qu'une bande de



menteurs. Est-ce une façon de se comporter à la Chambre? La réponse est non. La réponse est non.

Je peux vous dire une chose. Le député de Fredericton-Ouest—Hanwell a posé hier des questions de fond. Les questions étaient logiques. Nous avons eu une très bonne conversation. En fait, j'estime que le député a l'étoffe d'un chef. Quant au chef de l'opposition, je ne sais pas ce qui se passe. Je ne sais pas pourquoi il ne peut pas joindre les membres de son caucus et dire : Écoutez, nous devons vraiment insister sur l'importance de l'objet du projet de loi et de ce qui se passe.

Franchement, traiter les fonctionnaires de...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Le ministre ne devrait pas être si triste. Il est si contrarié aujourd'hui. Qu'est-ce qui ne va pas? Vous venez de donner à votre ami, M. Hoyt, un monopole de 50 ans. Que tirez-vous de l'entente? Voilà ce que je veux savoir. Que tire le ministre de l'entente? Que tire le premier ministre de l'entente? Que tire le Parti libéral du Nouveau-Brunswick de l'entente? Voilà ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons savoir.

Savez-vous quoi? J'ai renversé de l'eau sur moi. Voulez-vous me ridiculiser pour cela? Vous devriez avoir honte. Aujourd'hui, le ministre devrait avoir honte. Voilà qui est odieux.

Je veux savoir tout de suite pourquoi les gens d'en face accorderaient un monopole de 50 ans à la compagnie en question. Au fait, comment se déroulent les enquêtes?

L'hon. M. Doucet : Je n'ai pas honte du tout quand je prends la parole à la Chambre pour répondre au député.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin à l'ordre.

L'hon. M. Doucet : L'hostilité dont le député a fait preuve envers les fonctionnaires, en les traitant de menteurs... Entre-temps, le chef de l'opposition appuie le député. Il pense que ce dernier fait un excellent travail. S'agit-il de la nouvelle façon de faire?

Il reste que nous n'avons même pas eu l'occasion de parler des mérites du projet de loi. Le projet de loi écarte le risque financier que pose une poursuite de plus de 800 millions de dollars sans coûter un sou aux contribuables. Il permet de stabiliser les tarifs pour tous les secteurs, y compris les secteurs commercial et industriel. Il offre à la clientèle, par le truchement de la surveillance exercée par la Commission de l'énergie et des services publics, un degré d'assurance relativement à de fortes hausses. Pour 2018-2019, il établit un plafond tarifaire de 3 % pour les clients résidentiels et de 0 % pour les clients commerciaux. Il assujettit toute



hausse future des tarifs à l'approbation de la Commission de l'énergie et des services publics et prévoit une protection contre la hausse des tarifs, de la même façon qu'Énergie NB...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Je veux réagir. Le fait pour nous d'accepter une entente qui ressemble beaucoup à une autre entente conclue il y a 20 ans, et qui s'est avérée très désavantageuse, nous occasionne de grandes préoccupations. Nous voici en train de reconduire une entente commerciale désavantageuse. Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il dû augmenter les impôts de 500 millions de dollars au cours de la dernière année, dans l'ensemble des secteurs de la province? Pourquoi devons-nous supporter les dépenses frénétiques du gouvernement? Pourquoi devons-nous faire des choses du genre? C'est parce que nous concluons des ententes si désavantageuses. Nous concluons des marchés à ce point désavantageux. Je ne sais pas si cela est attribuable à un manque de compréhension du marché à conclure. Je ne sais pas quels facteurs influent sur le processus, mais il ne s'agit certainement pas des faits. C'est là un processus qui défie toute logique. Cela n'a aucun sens.

Notre préoccupation depuis le début est la suivante : Pourquoi reconduire une entente qui s'est déjà révélée infructueuse, tout en sachant que celle-ci prendrait fin en 2019? Cela n'a simplement aucun sens.

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, il faisait partie d'un gouvernement qui a déchiré un contrat, ce qui nous exposait à un éventuel fardeau de 800 millions de dollars. Ce ne sont pas les clients qui en auraient fait les frais, mais plutôt les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons réussi à conclure une entente en négociant, chose que le gouvernement précédent avait essayé de faire, et il s'agit d'une bonne entente. Grâce à cette entente, nous aurons des tarifs stables pour les gens du Nouveau-Brunswick et les entreprises. La CESP jouera aussi son rôle en 2019 pour ce qui est d'assurer une surveillance adéquate.

Je dois poser au député d'en face, le chef de l'opposition, la question suivante — bien qu'il ne veuille peut-être pas prendre la parole, compte tenu des questions que nous venons d'entendre : Est-il d'accord avec son collègue, et accepte-t-il le fait que ce dernier ait traité certains employés du ministère de l'Énergie de menteurs? Est-il d'accord? Est-il d'accord avec le député de Riverview, qui a demandé à la ministre des Finances combien coûtait au gouvernement l'impression de lois? Approuve-t-il la façon dont son caucus agit?

M. Higgs : Nous avons proposé une solution. Abrogez notre propre projet de loi. Abrogez le projet de loi 18. Revenez simplement à la case départ, en 2012. Savez-vous quel sera le résultat? Cela remettra le compteur à zéro.

Je n'ai jamais cru que la poursuite était réelle ni bien fondée, et il aurait été facile de prouver qu'elle ne l'était pas. Toutefois, si la question est à ce point source de préoccupation, abrogez le projet de loi 18. Vous n'aurez donc pas lié la province pour les 50 prochaines années par la voie



d'une entente, et vous n'aurez pas fermé le marché aux clients du centre et du nord du Nouveau-Brunswick. Où ces clients s'approvisionneront-ils en gaz? Vous avez accordé à une compagnie un monopole et dit : Oh, ça va ; nous continuerons au moyen d'un plan d'affaires qui, depuis le début, est imparfait. Le gouvernement actuel a-t-il du mal à comprendre les pratiques commerciales? Oui, de mauvaises ententes sont conclues depuis toujours, mais, à un moment donné, il faut faire mieux.

Nous étions prêts à annuler notre propre entente et à appuyer une telle décision. Le tout aurait été écarté, puis, en 2019, vous auriez pu négocier une entente convenable pour le Nouveau-Brunswick. Pourquoi ne procéderions-nous pas ainsi?

[Original]

L'hon. M. Gallant : L'argument du chef de l'opposition est que nous devrions abroger la loi adoptée par l'ancien gouvernement. Toutefois, que se passerait-il alors? Cela nous mettrait dans une position où il nous faudrait quand même négocier. Nous avons fait ce que n'avait pas pu faire le gouvernement précédent : Il a essayé de parvenir à une entente avec Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, mais il n'y est pas parvenu. Nous sommes arrivés à une entente, qui sera bonne pour les gens du Nouveau-Brunswick et pour notre économie et qui fera en sorte que nous aurons des tarifs stables. En plus, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick va jouer son rôle dès 2019.

[Traduction]

Aujourd'hui, je dois poser la question suivante au chef de l'opposition. Il prend la parole et parle de dépenses frénétiques. Par ailleurs, les membres de son caucus prennent la parole et disent qu'ils veulent que des travaux d'asphaltage soient faits sur les routes, que les écoles soient modernisées et, qui plus est, que de nouvelles écoles soient construites dans leurs circonscriptions. Bien qu'il n'y ait aucune cohérence de l'autre côté de la Chambre, il y en a de ce côté-ci. Nous réalisons des investissements stratégiques pour faire croître notre économie et veiller à améliorer l'éducation et les soins de santé dans notre province.

